

## Polices de fonds distincts de la Canada Vie

### Série standard, série privilégiée 1, série Partenaire, série privilégiée Partenaire et série Constellation

#### Addenda à la notice explicative et au livret Aperçu du fonds

Le 27 novembre 2023, l'Aperçu du fonds des fonds indiqués dans la liste ci-dessous sera modifié pour refléter le nouveau nom du fonds sous-jacent à la section intitulée « Dans quoi le fonds investit-il? » et le gestionnaire du fonds distinct. Le tableau montre le nom du fonds distinct ainsi que le nom existant et le nouveau nom du fonds commun de placement sous-jacent.

| Nom du fonds distinct           | Nom du fonds commun de placement sous-jacent existant | Nouveau nom du fonds commun de placement sous-jacent |
|---------------------------------|---|--|
| Concentré d'actions canadiennes | Fonds concentré d'actions canadiennes Canada Vie      | Fonds d'actions fondamentales canadiennes Canada Vie |

L'Aperçu du fonds pour le fonds distinct concentré d'actions canadiennes, qui fait partie de la notice explicative des fonds distincts de la Canada Vie, est modifié pour indiquer que Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée remplacera Galibier Capital Management Ltd. à titre de gestionnaire du fonds distinct concentré d'actions canadiennes.

La section sur les *gestionnaires de placements* qui se trouve à la page 51 de la notice explicative des fonds distincts de la Canada Vie est modifiée pour supprimer toute référence à Galibier Capital Management Ltd. Le gestionnaire de placements suivant est ajouté à la section :

Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée  
1111 rue West Georgia, bureau 2300  
Vancouver BC V6E 4M3

Aucun autre changement n'a été apporté à la notice explicative et à l'Aperçu du fonds

Le présent addenda fait partie intégrante de la notice explicative et de l'Aperçu du fonds. La notice explicative renferme d'importantes dispositions dont vous devriez prendre connaissance avant d'investir. La notice explicative contient des renseignements généraux au sujet de votre police et comprend un sommaire des divers types de risques qui peuvent s'appliquer lorsque vous investissez dans un fonds distinct. Le présent addenda ne constitue pas un contrat d'assurance.

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) est l'unique émettrice de la police de rente individuelle à capital variable décrite dans la notice explicative.

Vous pouvez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie  
255 avenue Dufferin  
London ON N6A 4K1

Site Web : [canadavie.com](http://canadavie.com)

Courriel : [isp\\_customer\\_care@canadalife.com](mailto:isp_customer_care@canadalife.com)

Téléphone : 1 888 252-1847

## Concentré d'actions canadiennes

**Bref aperçu :** Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019  
 Date de création du fonds : 17 juin 2019  
 Gestionnaire : Connor, Clark & Lunn Investment Management Ltd.

Valeur totale du fonds : 44 703 386 \$  
 Taux de rotation du portefeuille : 11,19 %

| Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%) | 75 / 75              |                      |                 | 75 / 100             |                      |                 |
|--|----------------------|----------------------|-----------------|----------------------|----------------------|-----------------|
|  | RFG (%) <sup>1</sup> | VL (\$) <sup>1</sup> | UC <sup>1</sup> | RFG (%) <sup>1</sup> | VL (\$) <sup>1</sup> | UC <sup>1</sup> |
| Standard : options AFA, FAD et ARC <sup>1,3</sup>  | 2,71                 | 12,05                | 471 182         | 2,99                 | 11,91                | 745 431         |
| Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC <sup>1,3</sup>                                   | 2,42                 | 12,16                | 459 324         | 2,70                 | 12,04                | 554 508         |
| Partenaire : option AFA <sup>2</sup>   | 1,60                 | 12,52                | 11 330          | 1,87                 | 12,39                | 59 672          |
| Privilégiée Partenaire : option AFA <sup>2</sup>   | 1,31                 | 12,65                | 32 987          | 1,59                 | 12,52                | 176 107         |

<sup>2</sup> Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

<sup>1</sup> AFA – avec frais d'acquisition  
 ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.  
 RFG – ratio des frais de gestion  
 VL – valeur liquidative  
 UC – unités en circulation

**Placement minimum**  
 • Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$  
 • Polices FERR : placement initial de 10 000 \$  
 • Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

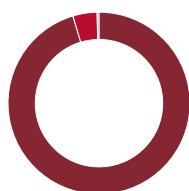
<sup>3</sup> FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

### Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions fondamentales canadiennes Canada Vie.

| Dix principaux placements (du fonds sous-jacent) | % de l'actif |
|--|--------------|
| Canadian Pacific Railway Ltd.                    | 5,71         |
| Société Financière Manuvie                       | 5,15         |
| Agnico-Eagle Mines Ltd.                          | 4,83         |
| Spin Master Corp. Sub Vtg                        | 4,82         |
| Northland Power Inc.                             | 4,43         |
| WSP Global Inc.                                  | 4,35         |
| CGI Inc. CI A Sub Vtg                            | 4,22         |
| CCL Industries Inc. CI B                         | 4,22         |
| Rogers Communications Inc. CI B Non Vtg          | 4,20         |
| Intact Financial Corporation                     | 4,11         |
| <b>Total</b>                                     | <b>46,03</b> |
| <b>Nombre total des placements :</b>             | <b>25</b>    |

| Répartition des placements | % de l'actif |
|----------------------------|--------------|
| Actions canadiennes        | 95,38        |
| Liquidités et équivalents  | 4,30         |
| Autres                     | 0,32         |



### Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

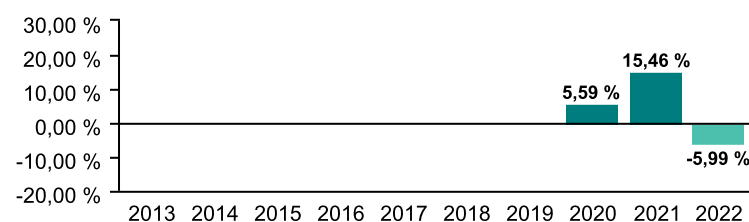
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 1 204,71 \$ au 31 décembre 2022. Ce montant correspond à une moyenne de 5,40 % par année.

#### Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.



### Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

### Notes

Avant le 23 octobre 2023, ce fonds s'appelait le Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours. En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours Canada Vie à Fonds concentré d'actions canadiennes Canada Vie. Le 27 novembre 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds concentré d'actions canadiennes Canada Vie à Fonds d'actions fondamentales canadiennes Canada Vie et Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée assume les responsabilités de gestion de portefeuille. Le rendement et les 10 principaux investissements proviennent du Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours Canada Vie en date du 31 décembre 2022, réalisés par le gestionnaire de placements précédent, Galibier Capital Management Ltd.

### Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

## Concentré d'actions canadiennes

### Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

#### 1. Frais d'acquisition

| Option de frais d'acquisition  | Ce que vous payez  | Comment ça fonctionne  |   |
|--|--|--|---|
| Option AFA série standard  | Jusqu'à 5 % du montant investi.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>•Vous déterminez le taux avec votre conseiller.</li> <li>•Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.</li> </ul>  |   |
| Option AFA série privilégiée 1   | Jusqu'à 2 % du montant investi.  |  |   |
| Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1<br><br>En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).  | Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants :<br>moins de 1 an, vous payez 5,50 %<br>moins de 2 ans, vous payez 5,00 %<br>moins de 3 ans, vous payez 5,00 %<br>moins de 4 ans, vous payez 4,00 %<br>moins de 5 ans, vous payez 4,00 %<br>moins de 6 ans, vous payez 3,00 %<br>moins de 7 ans, vous payez 2,00 %<br>7 ans et plus, vous payez 0,00 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %.</li> <li>•Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré.</li> <li>•Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie.</li> <li>•Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.</li> </ul> |
| Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2)<br><br>et<br><br>Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4) | Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %.</li> <li>•Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %.</li> <li>•Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.</li> </ul>  |
| Option AFA série Partenaire  | Jusqu'à 5 % du montant investi.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>•Vous déterminez le taux avec votre conseiller.</li> <li>•Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.</li> </ul>  |   |
| Option AFA série privilégiée Partenaire  | Jusqu'à 2 % du montant investi.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.</li> </ul>   |   |

#### 2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

| Police avec garantie   | Série standard : options AFA, FAD et ARC                      | Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC | Série Partenaire : option AFA | Série privilégiée Partenaire : option AFA | Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%) | Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%) | Frais de la garantie de revenu viager (%) |
|--|---|---|-------------------------------|---|---|---|---|
| <b>Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)</b> | <b>RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)</b> |   |                               |   | <b>Frais supplémentaires</b>  |   |   |
| 75 / 75  | 2,71  | 2,42  | 1,60                          | 1,31                                      | s.o.  | s.o.  | s.o.                                      |
| 75 / 100   | 2,99  | 2,70  | 1,87                          | 1,59                                      | 0,16  | s.o.  | s.o.                                      |

#### Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

| Série  | Commission de suivi   |
|--|---|
| Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1                      | Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.   |
| Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1                      | Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.   |
| Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1 | Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.   |
| Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire           | Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller. |

## Concentré d'actions canadiennes

### 3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

| Frais                              | Ce que vous payez  |
|------------------------------------|--|
| Frais de négociation à court terme | Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.  |
| Frais de substitution              | <ul style="list-style-type: none"><li>•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.</li><li>•Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.</li></ul> |

### Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

### Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes:

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

255, avenue Dufferin

London ON N6A 4K1

Site Web : [www.canadavie.com](http://www.canadavie.com)

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

## Concentré d'actions canadiennes

**Bref aperçu :** Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020  
 Date de création du fonds : 17 juin 2019  
 Gestionnaire : Connor, Clark & Lunn Investment Management Ltd.

Valeur totale du fonds : 44 703 386 \$  
 Taux de rotation du portefeuille : 11,19 %

| Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%) | 75 / 75              |                      |                 | 75 / 100             |                      |                 | 100 / 100            |                      |                 |
|--|----------------------|----------------------|-----------------|----------------------|----------------------|-----------------|----------------------|----------------------|-----------------|
|  | RFG (%) <sup>1</sup> | VL (\$) <sup>1</sup> | UC <sup>1</sup> | RFG (%) <sup>1</sup> | VL (\$) <sup>1</sup> | UC <sup>1</sup> | RFG (%) <sup>1</sup> | VL (\$) <sup>1</sup> | UC <sup>1</sup> |
| Programme Constellation : option AFA <sup>1</sup>  | 1,67                 | 11,64                | 536 075         | 2,00                 | 11,52                | 575 782         | 2,36                 | 11,41                | 11 782          |

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

<sup>1</sup> AFA – avec frais d'acquisition  
 RFG – ratio des frais de gestion  
 VL – valeur liquidative  
 UC – unités en circulation

### Placement minimum

\*Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 \$ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

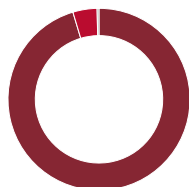
### Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions fondamentales canadiennes Canada Vie.

| Dix principaux placements (du fonds sous-jacent) | % de l'actif |
|--|--------------|
| Canadian Pacific Railway Ltd.                    | 5,71         |
| Société Financière Manuvie                       | 5,15         |
| Agnico-Eagle Mines Ltd.                          | 4,83         |
| Spin Master Corp. Sub Vtg                        | 4,82         |
| Northland Power Inc.                             | 4,43         |
| WSP Global Inc.                                  | 4,35         |
| CGI Inc. Cl A Sub Vtg                            | 4,22         |
| CCL Industries Inc. Cl B                         | 4,22         |
| Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg          | 4,20         |
| Intact Financial Corporation                     | 4,11         |
| <b>Total</b>                                     | <b>46,03</b> |

**Nombre total des placements :** **25**

| Répartition des placements | % de l'actif |
|----------------------------|--------------|
| Actions canadiennes        | 95,38        |
| Liquidités et équivalents  | 4,30         |
| Autres                     | 0,32         |



### Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

### Notes

Avant le 23 octobre 2023, ce fonds s'appelait le Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours. En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours Canada Vie à Fonds concentré d'actions canadiennes Canada Vie. Le 27 novembre 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds concentré d'actions canadiennes Canada Vie à Fonds d'actions fondamentales canadiennes Canada Vie et Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée assume les responsabilités de gestion de portefeuille. Le rendement et les 10 principaux investissements proviennent du Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours Canada Vie en date du 31 décembre 2022, réalisés par le gestionnaire de placements précédent, Galibier Capital Management Ltd.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 2 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

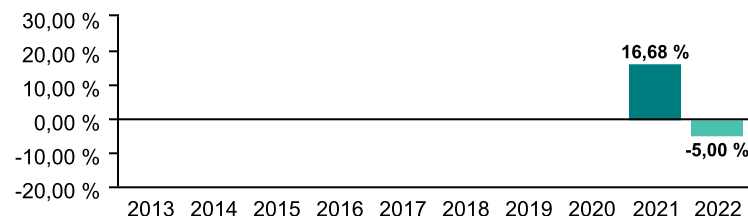
Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 163,83 \$ au 31 décembre 2022. Ce montant correspond à une moyenne de 5,25 % par année.

### Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 2 dernières années. Au cours des 2 dernières années, on note 1 année au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles la valeur a diminué.



### Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

## Concentré d'actions canadiennes

### Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

#### 1. Frais d'acquisition

| Option de frais d'acquisition                 | Ce que vous payez  | Comment ça fonctionne  |
|---|--|--|
| Série du programme Constellation (option AFA) | Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. | *Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. |

#### 2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

| Police avec garantie   | Série du programme Constellation : option AFA                 | Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%) | Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%) |
|--|---|---|---|
| <b>Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)</b> | <b>RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)</b> | <b>Frais supplémentaires</b>  |   |
| 75 / 75  | 1,67  | s.o.  | s.o.  |
| 75 / 100   | 2,00  | 0,16  | s.o.  |
| 100 / 100  | 2,36  | 0,16  | 0,21  |

#### Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

#### 3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

| Frais                              | Ce que vous payez   |
|------------------------------------|---|
| Frais de négociation à court terme | Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.   |
| Frais de substitution              | *Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.<br>*Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire. |

### Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier votre prime initiale, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous avez reçu l'avis d'exécution ou les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

#### Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

255, avenue Dufferin

London ON N6A 4K1

Site Web : [www.canadavie.com](http://www.canadavie.com)

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847